

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
03/12/2021

Dossier complet le :
03/12/2021

N° d'enregistrement :
2021-11941

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement sur la commune de LE TEICH dans le département de la Gironde (33). La superficie du projet est de 10181 m². 12 lots sont prévus avec la mise en place d'espaces verts.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société AMENAGIR

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Eric GARCIA

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 8 0 0 2 5 7 7 0 0 0 0 1 2

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'un lotissement composé de 12 lots à bâtir sur la commune de LE TEICH (33).

L'aménagement est situé sur les parcelles section BD n°34 et 38, d'une superficie arpentée de 10 181m². Les lots sont destinés à recevoir des habitations individuelles.

Le projet sera desservi par l'avenue de la Côte d'Argent, au sud du terrain. Une nouvelle voie est prévue au sein du projet et permettra l'accès à l'ensemble des lots.

Chaque lot sera raccordé aux divers réseaux (eau potable, téléphone, électricité, etc.). L'aménagement comprend des espaces verts (communs = 1 570m² représentant 15% de l'aménagement, et privés = jardins et zones non aedificandi = 3 558m²) au sein du lotissement.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement, destinée à créer 12 lots d'habitations individuelles, vient étoffer l'offre de logement sur le territoire de LE TEICH. L'attrait résidentiel de la commune est réel de par sa localisation en bordure du bassin d'Arcachon et de par sa proximité de la métropole Bordelaise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la voie nouvelle
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales)
- phase de finition : Empierrement des bordures, candélabre, revêtements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations dans la zone constructible et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement (code Forestier)
- Permis d'aménager (code de l'urbanisme)
- Dossier loi sur l'eau (code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet :	10 181m ²
Nombre de lots :	12
Superficie privative :	7650m ²
Surface moyenne des lots individuels :	637.5m ²
Surface des espaces communs :	2531m ²
dont superficie voirie/accès/résine	961m ²
dont superficie espaces verts	1570m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE TEICH (33)
Avenue de la Côte d'Argent

Cadastre : BD n°34 et 38

Coordonnées géographiques¹ Long. - 1°04'26" Lat. 44°64'05"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout périmètre classé en ZNIEFF. Les premiers périmètres sont situés entre 85 m au nord du site en projet (ZNIEFF de type II 720001949 "Bassin d'Arcachon") et 260 m au nord du site en projet (ZNIEFF de type I 720002370 "Domaines endigués du Delta de la Leyre") Ces périmètres sont superposés pour partie aux périmètres Natura 2000.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en Gironde, en commune littorale.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Teich est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PNR des Landes de Gascogne (FR8000018)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet n'est pas concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Gironde (07-2019). La commune du Teich est visée par les dispositions listées à l'Arrêté Préfectoral du 2 juin 2016 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres). Le site en projet est longé par la RD650, classée en catégorie 4, soit des nuisances sonores estimées plutôt de faible portée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est exclu des périmètres relatifs aux zones humides prédéfinies qui sont situées au nord du périmètre d'étude. En revanche, l'étude sur les zones humides à la parcelle réalisée par le bureau ENVOLIS, dans le cadre du projet (avril 2021) met en avant la présence de sols hygrophiles sur la totalité de la parcelle.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune du Teich est couverte par un PPRN "Inondations" par submersion marine prescrit le 10/12/2010 (PPRSM). Le périmètre en projet est classé en zone bleu clair (prescription hors zone d'aléa).</p> <p>La commune du Teich n'est pas concernée par un PPRT.</p> <p>Le document PPRSM a été approuvé en juin 2017.</p> <p style="text-align: right;">2021-11941</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe dans le périmètre d'une zone de répartition des eaux donné par sur le site SIEAG.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>2 sites Natura 2000 sont interceptés en limite sud de leur périmètre par le projet : - ZSC FR7200679 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (22 639 ha) - ZPS FR7212018 "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (22 639 ha) Ces 2 périmètres d'intérêt communautaire sont superposés dans leurs limites.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard de la côte de seuil des futures constructions imposées par le PPRSM (4.20m NGF) un remblai ou une surélévation des bâtiments sera à envisager (de 50 à 80cm)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner la réduction d'un site de nidification probable du Tarier pâtre et la suppression d'un îlot non bâti dans le tissu urbain, en bord de la RD650. L'emprise en projet ne concentre pas d'enjeu majeur au titre de la biodiversité et des continuités écologiques déjà limitées par les obstacles urbains, dont le réseau routier. Les éléments de fourrés et boisés, constituant une trame maigre de corridor, sont majoritairement conservés par le projet. Les abords concentrent des enjeux supérieurs sur lesquels le projet ne porte pas atteinte.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet est inclus aux 2 périmètres Natura 2000 de la ZSC FR7200679 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (22 639 ha) et la ZPS FR7212018 "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (22 639 ha), en limite sud de leur périmètre. En revanche, le site étudié n'abrite aucune espèce inscrite au FSD des sites Natura 2000 et aucune potentialité d'accueil significatif n'est à mettre en avant. Aucun risque d'impact sur les espèces désignées aux périmètres Natura 2000 n'est soulevé par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est à pointer sur les sites inscrits (absence de site classé) situés à distance du projet et sans aucune connexion. La réalisation du projet, pour une assiette de 10 181 m ² , s'insère sur la partie située en limite sud des sites Natura 2000, soit la ZSC FR7200679 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (22 639 ha) et la ZPS FR7212018 "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (22 639 ha). Au regard de la surface des sites Natura 2000 et de l'absence d'enjeu sur le terrain concernant les espèces déterminantes listées au FSD, le risque d'impact est considéré nul.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre la consommation de 10 181 m ² qui correspondent essentiellement à une prairie enrichie d'affinité mésophile à hygrophile, en voie de fermeture par la Fruticée à Frêne et Ronciers. Le projet conserve environ 1 570 m ² de surface non bâtie, correspondant à des espaces communs végétalisés (existants ou recréés). Par ailleurs, le projet conserve une coulée verte non constructible en façade ouest pour 260 m ² . Il génère alors la consommation de 8 351 m ² d'espaces prairiaux mésophiles à hygrophiles enrichis et en voie de fermeture (buissons et Fruticée).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par le risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site en projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondation par submersion marine (zone bleu clair du PPRN : prescription hors zone d'aléa) - Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) en exposition moyenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va induire des déplacements depuis les lots privés (véhicules motorisés / déplacements doux)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. Néanmoins, le rayonnement sera orienté vers le sol et la période d'éclairage nocturne sera réduite.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cas où un rabattement serait rendu nécessaire pour l'enfouissement des réseaux, il engendrerait un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire indépendante du réseau hydrographique. Ce point sera traité dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle.</p> <p>Les eaux des parties communes seront infiltrées sur site en priorité, une surverse de sécurité (3l/s/ha) pourra être prévue vers le fossé existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera via des filières traditionnelles, avec des aires d'infiltrations de type filtre à sable surélevé non drainé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est enclavé dans le tissu urbain en bordure de la RD650 et reste de faible portée paysagère. Il compose un espace non bâti visible depuis les habitations ceinturant cet espace et la RD650 au sud. L'impact paysager sera donc limité aux maisons directement voisines (par le nord, l'ouest et l'est), soit un impact très localisé et de faible portée. La conservation de l'alignement boisé au sud compose un brise-vue d'intérêt, permettant de limiter l'impact visuel en préservant une dynamique paysagère et naturelle (potentialités d'accueil faunistique).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site en projet supprimera un espace non bâti à l'état de friche, qui n'abrite aucune activité humaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir Annexe 6.4 SCP Environnement pour les mesures liées au milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme de la commune. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches.

L'anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuels incidences, en mettant en place des mesures d'évitements et de réduction permet de présenter un projet qui ne génère que des incidences assez faibles à nulles et donc permet de dispenser le projet d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic Zones humides - Diagnostic floristique et pédologique (ENVOLIS) - Projet de Lotissement - 27/04/2021
- Etude hydrogéologique - Expertise eaux pluviales (ENVOLIS) - Projet de Lotissement - 28/04/2021
- Diagnostic Écologique Préalable - Expertise Faune/Flore et Zone Humide (SCP Environnement) - Août 2021
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres - Commune de Le Teich (annexe à l'AP du 02/06/2016)
- Plan de prévention des risques de submersion marine - Commune de Le Teich (DDTM33 - juin 2017)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

2.12.2021 à Le Teich

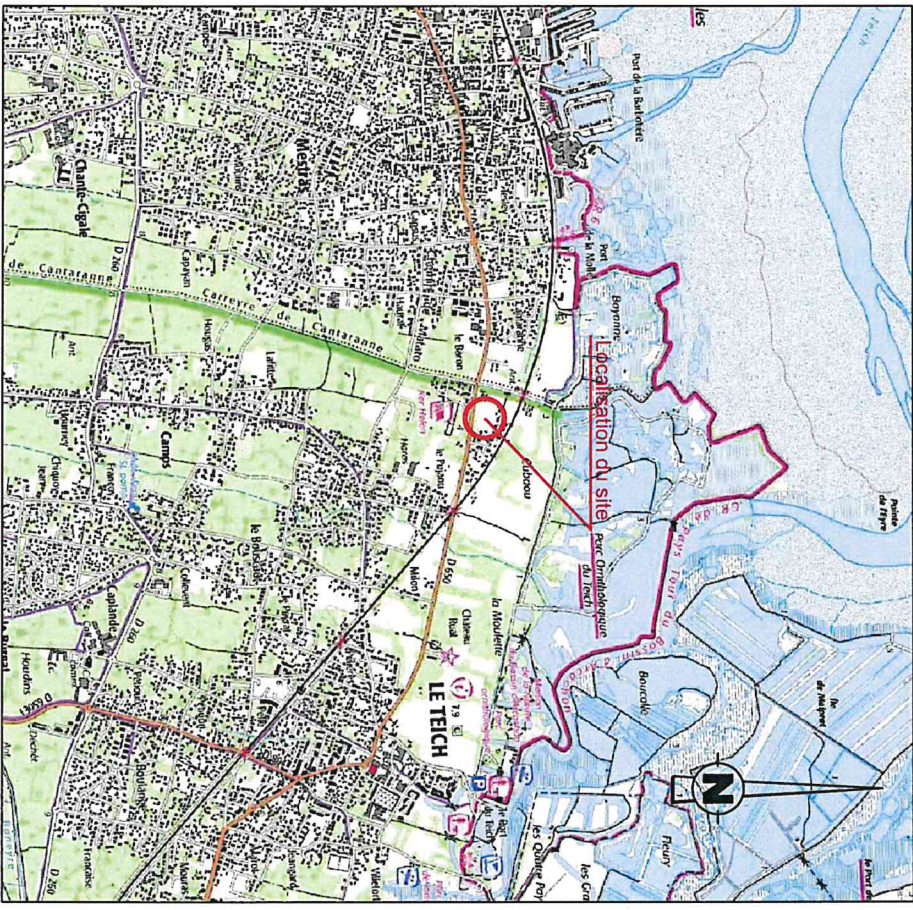
le,

Signature

SAS AMENAGIR
20 chemin du petit bordéaux 33610 CANEJAN
Tél : 05 57 79 38 80
contact@amenagirs.com
Siret 883 025 770 00012 - APE 4110A

Département de la GIRONDE
 Commune de LE TEICH (33470)
 Avenue de la Côte d'Argent

-PLAN DE SITUATION-
 Echelle : 1 / 25 000

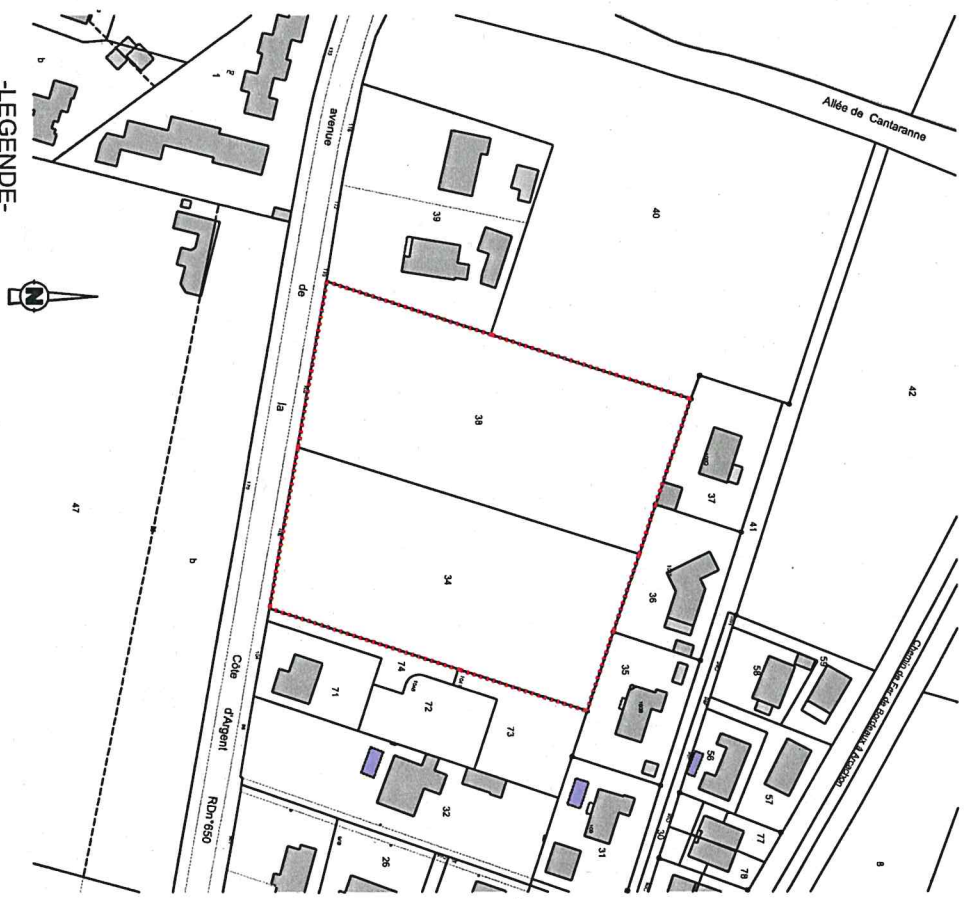


Cadastre : Section BD n°34 et 38	Dass : CG
Date : 18.10.2021	Réf : M21.027

Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guénoüé
 9 Rue du Colonel Robert Picqué, 33380 MARCHÉPRIME
 Tél. : 05 57 71 11 84
 marchepprime.gueno@geometre-expert.fr | www.gueno-geometre.fr

Département de la GIRONDE
 Commune de LE TEICH (33470)
 Avenue de la Côte d'Argent

-PLAN PARCELLAIRE-
 EXTRAIT DE LA SECTION BD
 Echelle : 1 / 1 500



Cadastre : Section BD n°34 et 38	Dass : CG
Date : 18.10.2021	Réf : M21.027

Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guénoüé
 9 Rue du Colonel Robert Picqué, 33380 MARCHÉPRIME
 Tél. : 05 57 71 11 84
 marchepprime.gueno@geometre-expert.fr | www.gueno-geometre.fr

LEGENDE
 Périmètre de l'opération

Plan destiné aux formalités administratives. Ne peut définir les limites de propriété.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de LETHES (33 370)

MATRE D'OUVRAGE
SAS AJUTIAINE AMENAGEURS
20 Chemin du Pail Bourdeau
33 810 CAZENAC

LOTISSEMENT n° 4

106/108 Avenue de la Cité d'Opère

Relevés Cadastre :
Section BD n° 34 et 38

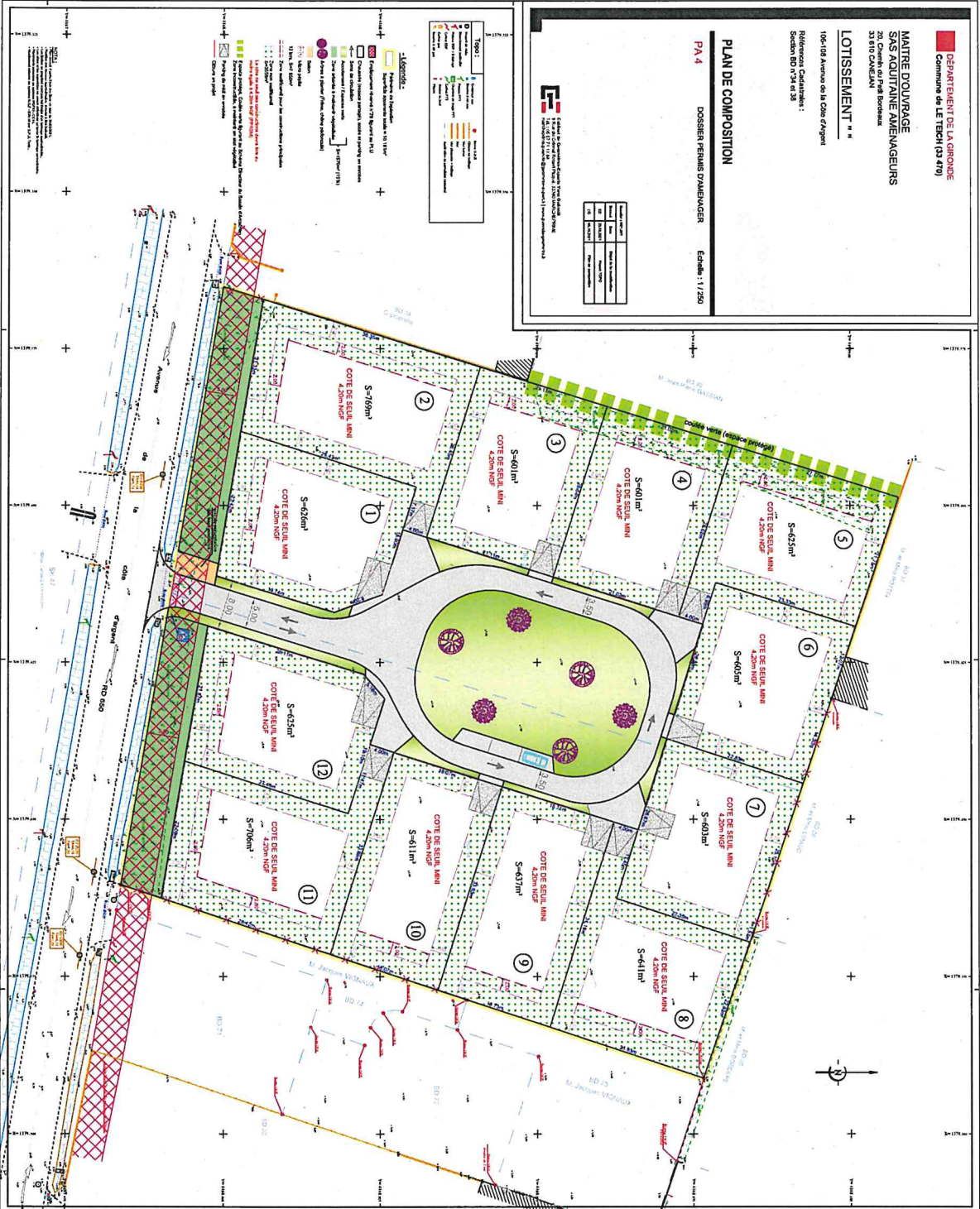
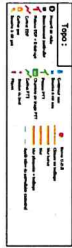
PLAN DE COMPOSITION

PA 4

DOSSIER PERMIS D'AMENAGER

Echelle : 1 / 250

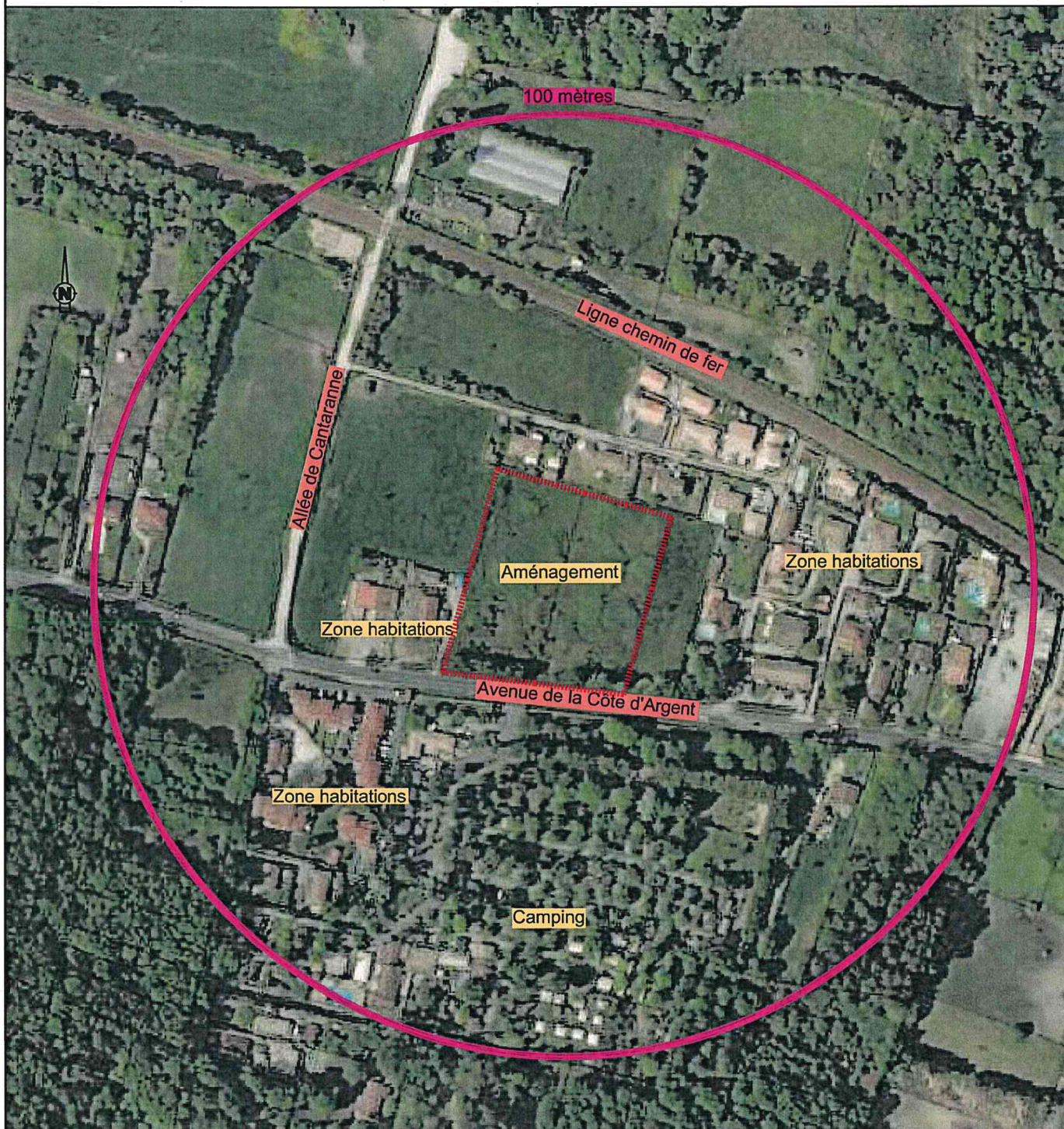
N°	TYPE	PROFONDEUR	DIAMETRE	MATERIAU
1		400	1000	GRAVELLE
2		400	1000	GRAVELLE
3		400	1000	GRAVELLE
4		400	1000	GRAVELLE
5		400	1000	GRAVELLE
6		400	1000	GRAVELLE
7		400	1000	GRAVELLE
8		400	1000	GRAVELLE
9		400	1000	GRAVELLE
10		400	1000	GRAVELLE
11		400	1000	GRAVELLE
12		400	1000	GRAVELLE



Département de la GIRONDE
Commune de LE TEICH (33470)
Avenue de la Côte d'Argent

- Photo aérienne -

Echelle : 1 / 3 000



Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guénoles

9 Rue du Colonel Robert Picqué, 33380 MARCHEPRIME

Tél. : 05 57 71 11 84

marcheprime.guenole@geometre-expert.fr | www.guenole-geometre.fr

Dess : CG

Date : 18.10.2021

Réf : M21.027



-LEGENDE-

- Périmètre de l'opération
- △ △ Prise de vue du 18.10.2021

Plan destiné aux formalités administratives. Ne peut définir les limites de propriété.

Cadastre : Section BD n°34 et 38

Dess : CG

Date : 18.10.2021

Réf : M21.027



Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guénolé

9 Rue du Colonel Robert Picqué, 33380 MARCHEPRIME

Tél. : 05 57 71 11 84

marcheprime.guenole@geometre-expert.fr | www.guenole-geometre.fr

Photo A



Photo B



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



